

**Commune de LA PETITE BOISSIÈRE**

**Compte rendu du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, le Conseil Municipal de LA PETITE BOISSIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Joël BARRAUD, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2018.

Etaient présents : MM. Joël BARRAUD, maire, Jean-Pierre GODET, Yves BÉTARD, Joëlle VERDON, Marie-Thérèse AUDUREAU, Julie GÉLINEAU, Gaël TESSIER, Stéphane BILAUD, Jean-Marie PALLARD, Nathalie ROUSSEAU.

Absents excusés : Louis-Marie PAPIN, Franck AUDUREAU, Jacques SOURISSEAU, Béatrice LIAIGRE, Lisa DEVANNE.

Pouvoirs : Louis-Marie PAPIN a donné pouvoir à Joëlle VERDON, Franck AUDUREAU a donné pouvoir à Gaël TESSIER et Jacques SOURISSEAU a donné pouvoir à Joël BARRAUD.

Madame Joëlle VERDON a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 04 juin 2018.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour. A savoir : « Travaux d'étanchéité et d'isolation, salle Isidore Goron ». Personne ne s'y étant opposé, l'ordre du jour a donc été complété.

**1 – ENTRETIEN DE LA VOIRIE (DEL 2018-07-30)**

En vue de l'entretien annuel de la voirie, quatre entreprises ont été sollicitées pour la fourniture et la mise en œuvre de 7 tonnes de « point à temps ».

	CHARIER TP SUD	COLAS Centre Ouest	PELLETIER Travaux Publics	MIGNE TP
Fourniture et mise en œuvre de 7 tonnes d'émulsion	5 593,00 €	5 460,00 €	Sans offre	Sans offre
Fourniture d'une tonne d'enrobé stockage à froid	165,00 €	375,00 €		
Fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud (sur deux zones différentes)	461,28 €	1 350,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>6 219,28 €</b>	<b>7 185,00 €</b>		
<b>TVA 20 %</b>	<b>1 243,86 €</b>	<b>1 437,00 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 463.14 €</b>	<b>8 622,00 €</b>		

Le montant des crédits a été inscrit au Budget Primitif, à la section de fonctionnement, article 615231 – Voirie. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise TP CHARIER. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise CHARIER TP ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2 – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT, EFFACEMENT DES RESEAUX ET TRAVAUX RUE DE LA COUR (DEL 2018-07-31)**

Vu la notification de la subvention « Amendes de Police » du conseil départemental ;  
 Vu la validation du devis concernant le déport du mât d'éclairage sous le noyer ;  
 Vu la mise à jour du montant du fonds de concours sollicité auprès de l'Agglo2b nécessaire en fonction des éléments ci-dessus ;

Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement, validé lors de la séance de conseil municipal du 18 décembre 2017 :

Monsieur le Maire présente le plan de financement actualisé :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
. Maîtrise d'œuvre	4.800,00 €	. SIEDS	1.810,00 €
. Réseaux d'éclairage et génie civil orange	38.320,00 €	. Amendes de police	3.664,86 €
. Participation communale sur les travaux électriques	22.027,39 €	. Fonds de concours	36.301,00 €
. Participation communale sur les travaux du réseau Orange	815,00 €	. Autofinancement /Emprunt	36.302,03 €
. Achat terrains et frais d'acte	2.650,00 €		
. Démolition des garages	978,00 €		
. Enduit sur pignon	6.700,00 €		
. Aménagement parking et voirie	1.787,50 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>78.077,89 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>78.077,89 €</b>

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de modifier le plan de financement de l'opération effacement des réseaux et travaux d'aménagement de la rue de la Cour tel que présenté, pour un montant prévisionnel de 78.077,89 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout type de document nécessaire à l'application de cette délibération.

**3 – SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'AGGLOMERATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS (DEL 2018-07-32) (DEL 2018-07-33) (DEL 2018-07-34)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que durant ce mandat, tous travaux d'investissement peuvent être financés par un fonds de concours de l'agglomération du bocage bressuirais à hauteur maximum de 50 % du montant à la charge de la commune. Monsieur le Maire expose les travaux pour lesquels la commune sollicite un fonds de concours de l'agglo et son montant.

<b>TRAVAUX DE VOIRIE (DEL 2018-07-33)</b>				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Hors taxes dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	3 100,00 €	49,85%
TRAVAUX	6 219,28 €	Emprunt - autofinancement	3 119,28 €	50,15%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	6 219,28 €		6 219,28 €	100,00%
<b>EFFACEMENT DES RESEAUX ET TRAVAUX, RUE DE LA COUR (DEL 2018-07-34)</b>				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Hors taxes dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	2 650,00 €	SIEDS	1 810,00 €	2,32%
TRAVAUX	70 270,39 €	Amendes de Police	3 664,86 €	4,69%
HONORAIRES	4 800,00 €	Fonds de concours Agglo	36 301,00 €	46,49%
		Emprunt-autofinancement	36 302,03 €	46,50%
TOTAL HT	78 077,89 €		78 077,89 €	100,00%
<b>AMENAGEMENTS PAYSAGERS (DEL 2018-07-32)</b>				
Dépenses INVESTISSEMENT	Hors Taxes	Recettes INVESTISSEMENT	Dépenses éligibles dont autofinancement	
TERRAINS ET FRAIS NOTARIES	0,00 €	Fonds de concours Agglo	1 497,00 €	49,98%
TRAVAUX	2 995,18 €	Emprunt-autofinancement	1 498,18 €	50,02%
HONORAIRES	0,00 €			
TOTAL HT	2 995,18 €		2 995,18 €	100,00%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre des travaux présentés, pour un montant total de 40.898,00 € dans la limite prévue par les textes ;
- **DEMANDE** au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, de délibérer en concordance (adoption du projet à la majorité simple) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 4 – TRAVAUX D'ÉTANCHEITE & ISOLATION SALLE ISIDORE GORON (DEL 2018-07-35)

La salle Isidore GORON nécessite des travaux d'étanchéité et de d'isolation. Plusieurs entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire présente les devis reçus :

	SARL OUEST COUVERTURE	EURL HIBLOT COUVERTURE	SARL BERTAUD
Travaux	6 794,82 €	3 510,00 €	3 432,04 €
Main d'œuvre		5 541,40 €	3 360,00 €
TOTAL HT	6 794,82 €	9 051,40 €	6 792,04 €
TVA	1 358,96 €	905,14 €	1 358,41 €
TOTAL TTC	8 153,78 €	9 956,54 €	8 150,45 €

Monsieur le Maire propose de retenir la SARL BERTAUD pour la somme de 6.792,04 € hors taxes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIENT** la SARL BERTAUD de LA PETITE BOISSIERE ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au programme d'investissement – 084 Salle Isidore Goron, article 2135.

## 5 – QUESTIONS DIVERSES ET COMMUNICATION

### A- Les dossiers en cours

- Workshop du 25 août au 1<sup>er</sup> septembre : dans la mesure du possible, les élus doivent être présents et impliqués cette semaine, notamment lors du speed dating le mercredi 29/08. Le planning de la semaine sera transmis dès que possible. La restitution locale est prévue samedi 1<sup>er</sup> septembre, le matin. Les habitants ciblés seront contactés par les élus pour leur expliquer le projet et récupérer leur accord pour participer aux ateliers. Une distribution de flyer à destination de toute la population sera à faire par les conseillers municipaux. Les étudiants seront logés chez l'habitant (besoin de 7 familles). Une borne Wifi sera installée dans la salle des Piverts.

- Sécurité et délinquance : à la demande de l'Agglo2b, Monsieur Jean-Pierre GODET a été nommé adjoint au maire à la sécurité et à la prévention de la délinquance.

- Fleurissement : James, Louis-Marie et Jean-Pierre ont participé à la visite Villes et Villages Fleuris organisée par le CAUE, le 08 juin dernier. Visite des communes de Mouchamps (2868 habitants), Saint-Juire Champgillon (438 habitants), Xanton-Chassenon (701 habitants), Vouvant (865 habitants). Pour continuer dans la démarche de fleurissement, il semble nécessaire de créer une commission et de déterminer une ligne de conduite en impliquant les habitants par une communication adéquate.

- Signalisation le long de la RD744 : un responsable du Conseil Départemental a été rencontré en mairie et a donné son accord pour remettre une signalisation aux endroits concernés, sur la partie privée. Les devis des bornes ont été reçus en mairie, reste à valider le modèle suivant l'emplacement déterminé.

- Rapport d'activité de l'Agglo2b, année 2017 : il sera soumis au vote du conseil municipal en septembre. Il résume toutes les actions effectuées au cours de l'année. Deux exemplaires papiers vont circuler entre les membres du conseil municipal afin d'en prendre connaissance.

### B - Le travail des commissions

- PLUi : l'inventaire des zones humides et du réseau hydrographique, des pièces d'eau et des haies est terminé. La cartographie provisoire est consultable en mairie jusqu'au 12 juillet prochain.

- Commission voirie : la commission prévue le 23 juin a dû être annulée. Il convient de définir les zones où sera appliqué le point à temps.

### C – Les informations

- Discussion sur l'installation d'un 3<sup>ème</sup> point de collecte des déchets semi-enterré sur le parking du cimetière ou augmenter la capacité des 2 autres ;
- Mairie fermée du 6 août au 15 août ;
- Réunion des Maires de Bocafoot, le 4 juillet : être à l'écoute de l'association pour pérenniser le 2ème emploi.
- Notification de la subvention Amendes de Police, pour le projet aménagement du Centre Bourg tranche 1, d'un montant de 9.135,42 € (espéré 4186 €).
- Stade : divers petits travaux à prévoir et demander devis pour changer les urinoirs.

### D – Les réunions

- du samedi 25 août au 1er septembre : workshop Centre Bourg
- dimanche 14 octobre : repas CCAS
- lundi 24 septembre à 20 h : Conseil Municipal

### E – Vos demandes

- Village La Pallaire : créer un regard pour l'évacuation des eaux pluviales venant de La Noue ;
- Salle des Fêtes : prévoir de changer le chauffe-eau ;
- Lave-vaisselle triphasé : relancer Richard Marot pour le tester ;
- Revoir l'installation électrique de la kermesse, à voir rallonge de l'école vers les WC du petit stade ;

---

Séance levée à \_\_\_\_\_ 22 heures 40 minutes \_\_\_\_\_

---